

**SIVOS Ermenonville - Montagny**  
(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)  
Compte rendu de réunion

**Date** : 02 juillet 2008 à 20h30

**Lieu** : Mairie d'Ermenonville

**Objet** : Réunion SIVOS

**Participants** : Voir liste en annexe 1

**Diffusion** : Voir liste en annexe 2

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alain PETREMENT

Ordre du jour :

Bilan année scolaire 2007-2008

Prévisionnel 2008-2009

Délibérations

- Personnel SIVOS

Communications diverses

---

## 1. COMPTE RENDU PRECEDENT

Le précédent compte rendu est approuvé. Le registre des délibérations est signé en séance.

## 2. BILAN ANNEE SCOLAIRE 2007-2008

### 2.1. Cantine

Un bilan financier de la cantine est présenté. Il montre une augmentation (182) du nombre de repas servi par rapport à l'année scolaire précédente qui passe à 12 471 repas. Le prix du repas payé par le SIVOS passe de 2,79 € à 3,02 € comme suite à l'augmentation décidé par le prestataire.

Les charges de personnel passent de 38 695 € à 42 036 € et prennent en compte l'embauche à temps partiel d'une personne supplémentaire.

Sur la même période, les recettes passent de 41 912 € à 43 561 €.

### 2.2. Périscolaire

Le bilan financier du périscolaire montre une diminution importante de la charge restant au SIVOS (donc aux communes) qui passe de 15 911€ à 6 871 €. Ceci est dû principalement à l'indemnité qui n'est plus versée à M<sup>me</sup> DROGUERES. La subvention de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) est doublée à 10 857,82 €, celle du Conseil Général est triplée à 310 € en raison d'un chevauchement sur les années.

Les charges de personnel passent de 20 025 € à 23 095 €.

La fréquentation du périscolaire est décrite dans le tableau suivant :

	Ermenonville	Montagny	Total
Maternelles	9	5	14
Primaires	14	9	23
<b>Total</b>	23	14	37

L'année précédente, les enfants inscrits étaient au nombre de 32 (dont 19 d'Ermenonville et 13 de Montagny).

Le coût moyen à l'heure selon le coefficient familial, pour les classes de maternelles est de 0,88 € pour Ermenonville et 0,63 € pour Montagny, pour les classes primaires de 0.90 € pour Ermenonville et 0.76 € pour Montagny.

Des voies de solution sont évoquées comme notamment faire le périscolaire et le CLSH à Ermenonville.

### **2.3. CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement)**

Le nombre d'enfants inscrits au CLSH pour l'année scolaire a été de 18 enfants d'Ermenonville et de 9 enfants de Montagny. Le prix moyen de la journée, basé sur le coefficient familial, est de 7,11 € pour Ermenonville et 5,58 € pour Montagny.

## **3. PREVISIONNEL 2008-2009**

Le nombre d'enfants scolarisés prévus à la rentrée 2008-2009 est en baisse. Le nombre de repas servi et la fréquentation au périscolaire semble se stabiliser (progression de 7% en 2006, 3% en 2007 et 1% en 2008.)

## **4. DELIBERATIONS : PERSONNEL SIVOS**

### **4.1. Titularisation**

M. DOUET propose de délibérer au sujet de la titularisation de M<sup>me</sup> Annick SAUVAGE DOLHEM, nouvellement embauchée comme ATSEM à la rentrée 2007, en remplacement de Mme Maryvonne DEXTRE.

Il est demandé à M<sup>me</sup> Annick SAUVAGE DOLHEM de quitter la salle.

Le personnel enseignant et périscolaire est questionné sur les compétences de M<sup>me</sup> Annick SAUVAGE DOLHEM. Celle-ci est définie comme une personne très appréciée des enfants et de ses collègues de travail.

- ☞ A l'unanimité il est demandé au président du SIVOS de prendre un arrêté de titularisation pour M<sup>me</sup> Annick SAUVAGE DOLHEM.

M<sup>me</sup> Annick SAUVAGE DOLHEM revient dans la salle.

### **4.2. Renouvellement de contrat**

Le contrat de M<sup>elle</sup> Mélanie DELAFONTAINE arrive à échéance le 4 juillet 2008. Elle assure le troisième poste d'ATSEM (dans la troisième classe de maternelles) ainsi que le fonctionnement du CLSH. Il y a lieu de se prononcer sur la reconduction de son contrat. M<sup>me</sup> MOUYSSET demande quelles seraient les conséquences pour le SIVOS si une classe (de maternelle) venait à fermer. M. DOUET indique que ce contrat est lié à l'existence du poste. Si le contrat n'est pas renouvelé à l'échéance, le SIVOS risque de perdre un bon élément sachant les difficultés à recruter une personne assurant le fonctionnement du CLSH.

- ☞ A l'unanimité il est demandé au président du SIVOS de renouveler le contrat de M<sup>elle</sup> Mélanie DELAFONTAINE.

## **5. COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **5.1. Organisation cantine**

Deux actions sont mises en place afin de permettre un meilleur fonctionnement de la cantine :

- ☞ Deux élues (Mesdames Magalie MOUYSSET et Sylvie GON) ont été nommées pour recueillir les remarques des parents, ceci afin de ne pas interférer dans le fonctionnement du service et garantir une remontée des informations.
- ☞ Une boîte à lettres sera mise en place dans chaque école afin de recueillir les paiements des parents. A charge pour M<sup>me</sup> LOCRE d'effectuer le relevé des boîtes. En effet, la législation interdit à toute personne non régisseur de manipuler les chèques et autres liquidités.

## **5.2. Modification d'horaires**

M<sup>me</sup> Catherine PETREMENT a demandé à ce que son nombre d'heures hebdomadaire soit revu à la baisse. M. DOUET indique que les années précédentes, il y a toujours eu des dépassements d'horaires, d'où des heures supplémentaires. Afin d'éviter ce genre de situation, il propose de faire le point en fin d'année sur le nombre d'heures réellement effectuées et d'ajuster la durée hebdomadaire en conséquence. M<sup>me</sup> Catherine PETREMENT accepte cette proposition.

## **5.3. Projet éducatif**

M<sup>me</sup> MOUYSSET demande ce qu'il en est du projet éducatif du périscolaire. M. DOUET répond que, chaque année, un projet éducatif est obligatoirement présenté à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) lors de la demande de renouvellement de l'agrément périscolaire. Mais, bien entendu, le projet éducatif peut faire l'objet d'une révision.

## **5.4. Formation**

Mme MOUYSSET demande qu'une formation soit donnée au personnel de cantine qu'elle a rencontré, précisant que les situations rencontrées lors des repas ne sont pas toujours faciles à gérer. M. DOUET lui répond qu'il n'y a pas de problème et que, si, jusqu'à maintenant, il était difficile pour le personnel – en nombre restreint – de se libérer pour se former, aujourd'hui, l'augmentation de l'effectif va permettre aux agents d'effectuer des formations avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

D'autre part, Mme MOUYSSET propose que le personnel de la cantine et du périscolaire suive une formation aux premiers secours.

## **5.5. Immobilier**

M. PETREMENT indique que le Conseil Municipal d'Ermenonville étudie la mise en place du périscolaire à Ermenonville dans un nouveau local (type ALGECO). Le Conseil Municipal d'Ermenonville se base, en cela, sur le ratio du nombre d'enfants d'Ermenonville par rapport au nombre d'enfants de Montagny, à la fois en quantité et en fréquentation, prenant en compte également le nombre de déplacements de parents que cela engendre pour amener et rechercher les enfants et enfin, sur l'hypothèse que si cette activité était à Ermenonville, la fréquentation s'en trouverait augmentée, comme suite à une enquête faite auprès des parents d'Ermenonville.

M. le Président précise qu'en matière de ratio, la proportion des habitants de Montagny ayant à se déplacer est, dans ce cas, plus importante, et que cette base de ratio est perverse car elle pourrait amener à des déplacements ou des fermetures de classes chaque année. D'autre part, M. DOUET précise qu'un déplacement des activités périscolaires ne pourrait se concevoir qu'à la condition qu'aucun coût supplémentaire ne soit demandé aux parents et à la commune de Montagny. Il demande, également, que la réflexion ait lieu dans le cadre du SIVOS afin de ne pas être mis devant le fait accompli. Il ajoute, enfin, que dans le cadre de cette réflexion, soit revue la participation de la commune de Montagny, en relation plus juste avec ses revenus, précisant, qu'actuellement, 90% de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) de Montagny est consacrée aux écoles contre 20% pour la commune d'Ermenonville.

M. PETREMENT précise que, conformément au règlement du SIVOS, la charge de la construction du local sera prise entièrement par la commune d'Ermenonville. Le mobilier serait le mobilier servant déjà pour le périscolaire ce qui n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour Montagny, sauf à voir une augmentation de la fréquentation de l'activité ce qui ne peut que satisfaire les deux communes. M. DOUET reprécise que le mobilier a été financé par la commune de Montagny.

M. DOUET demande à être tenu, comme le tout le SIVOS, au courant de l'avancement du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

## Annexe 1 : Liste des participants

### PRESENTS :

Jean-Paul DOUET	Président du SIVOS
Magalie MOUYSSSET	Vice Présidente du SIVOS
Alain PETREMENT	Membre titulaire
Sylvie GON	Membre titulaire
Jacques MAQUET	Membre titulaire
Olivier LENAY	Membre suppléant
Isabelle CROMBEZ	Membre suppléant
Stéphanie VANCOMPERNOLLE	Membre suppléant
Daniel VONCK	Membre suppléant
Jean-Michel Cazères	Membre suppléant
Véronique LOCRE	Secrétaire du SIVOS
Catherine PETREMENT	Animatrice cantine et périscolaire
Jeannette BOULANGER	Directrice École Montagny
Aurélie GAUBERT LEROY	Directrice École d'Ermenonville
Sylvie TROLLE	ATSEM
Annick SAUVAGE DOLHEM	ATSEM
Anne GRIMOUT	Élue Ermenonville et observatrice
<u>EXCUSES :</u>	
Nathalie MARROIG	Membre titulaire
Jean-François PICOU	Membre suppléant
Marie-Ange DUVAL	Animatrice cantine et périscolaire

## Annexe 2 : Liste de diffusion

Les participants et les personnes excusées.